



UNE QUESTION D'ÉQUITÉ POUR LA DIVERSIFICATION
ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

**MÉMOIRE RÉGIONAL
SUR LES AIDES FISCALES
AUX RÉGIONS RESSOURCES
ET À LA NOUVELLE ÉCONOMIE**

MÉMOIRE PRÉSENTÉ
AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AIDES FISCALES
AUX RÉGIONS RESSOURCES ET À LA NOUVELLE ÉCONOMIE.

PRÉPARÉ PAR UN COMITÉ DE TRAVAIL PRÉSIDIÉ PAR LA
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

SEPTEMBRE 2007

TABLE DES MATIÈRES

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU SAGUENAY-LAC-SAINT (CRÉ-02)	1
LE COMITÉ DE TRAVAIL	2
SOMMAIRE	3
1. LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC SAINT-JEAN	10
1.1 LE TERRITOIRE ET LA DÉMOGRAPHIE	10
1.2 L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE RÉGIONALE.....	11
1.3 LES INFRASTRUCTURES ET LES SERVICES	12
2. HISTORIQUE DES REVENDICATIONS RÉGIONALES ET DES AIDES FISCALES OBTENUES	14
2.1 LE STATUT DE VALLÉE DE L'ALUMINIUM.....	14
2.2 LA FILIÈRE BOIS	16
2.3 L'AGROALIMENTAIRE, UN SECTEUR EN ÉVOLUTION.....	18
2.4 AUTRES SECTEURS	18
3. LES AIDES FISCALES EN RÉGION	20
<i>Bref historique</i>	20
3.1 LE CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LA VALLÉE DE L'ALUMINIUM.	23
3.2 LE CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LES ACTIVITÉS DE TRANSFORMATION DANS LES RÉGIONS RESSOURCES ET CONGÉ FISCAL POUR LES PME MANUFACTURIÈRES.	24
3.3 LES CRÉDITS DESTINÉS AUX ENTREPRISES DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE INSTALLÉES DANS LES SITES DÉSIGNÉS.....	24
4. LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	25
4.1 LES FAITS MARQUANTS 2001-2006	25
4.2 LE DÉFI RÉGIONAL : LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE.	25
5- RÉPONSES AUX QUESTIONS DU DOCUMENT DE CONSULTATION	29
5.1 L'OPINION RÉGIONALE SUR LE PRINCIPE DES AIDES FISCALES DÉFINIE EN FONCTION DU TERRITOIRE ET DES SECTEURS D'ACTIVITÉ ?	29
5.2 QUEL EST VOTRE AVIS SUR L'IMPACT DES AIDES FISCALES ?	32
5.3 QUEL EST VOTRE AVIS SUR LE COÛT DES AIDES FISCALES VISÉES ?	33
5.4 QUEL EST VOTRE AVIS SUR LA FIN DES AIDES FISCALES VISÉES ?	34
6- RECOMMANDATIONS	36
ANNEXE 1 : LISTE DES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	38

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : Répartition régionale du coût des aides fiscales applicables aux régions ressources, 2006.....	22
TABLEAU 2 : Crédits d'impôt applicables aux régions ressources, 2006 (Nombre d'entreprises, emplois et coût).....	23
TABLEAU 3 : Répartition des effectifs par groupes d'âge 2001 et 2026.....	26
TABLEAU 4 : Classement des régions du Québec selon certains indicateurs de performance .	30

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

SA MISSION

Instance régionale de concertation et de planification, la Conférence régionale des élus (CRÉ) est reconnue, par le gouvernement du Québec, comme étant l'interlocutrice privilégiée pour toute la région touchant le développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La CRÉ a la mission de promouvoir et de supporter le développement régional dans tous les secteurs d'activités et de favoriser la concertation entre les intervenants socio-économique du milieu régional.

PRINCIPAUX MANDATS

- Élaborer un plan quinquennal de développement définissant les objectifs généraux et particuliers de développement de la région.
- Donner des avis au gouvernement québécois sur le développement régional.
- Conclure des ententes spécifiques de régionalisation.
- Faire valoir les intérêts de la région auprès des instances gouvernementales et des partenaires en région.

LE COMITÉ DE TRAVAIL

La CRÉ a mis en place un comité de travail pour préparer un mémoire en réponse aux questions soulevées par les membres du Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie. Questions que nous retrouvons en page 29 du document de consultation publié en juillet 2007.

COMPOSITION DU COMITÉ

- | | |
|-----------------------------------|---|
| - M. Serge Simard | Président de la CRÉ |
| - M. Daniel Giguère | Directeur général de la CRÉ |
| - M. Jocelyn Fortin | Conseiller en développement à la CRÉ |
| - M. Arthur Gobeil | Président de Raymond Chabot Grant Thornton
Président de la Société de la Vallée de l'aluminium (SVA) |
| - M ^{me} Éloïse Harvey | Directrice du développement des affaires, MECFOR |
| - M. Adam Lapointe | Président de Pluri-Capital sec. |
| - M ^{me} Cathie Larouche | Directrice, développement & finance, SKL Aluminium inc. |
| - M. Bruno Minier | Directeur général de Centre de Haute technologie inc. |
| - M. Luc Roby | Directeur général de la Société de la Vallée de l'aluminium (SVA) |
| - M. Rémi Roy | Président Groupe Canmec inc. |
| - M. Réjean Bergeron | Consultant, rédaction du mémoire |

SOMMAIRE

Messieurs les membres du Groupe de travail,

Nous vous présentons, dans un premier temps, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean à titre de rappel, puisque nous ne doutons pas de vos connaissances sur notre belle région. Avec ses 104 018 km², elle est la troisième région en superficie au Québec. Sa population, en baisse depuis 1991, était de 274 095 habitants en 2006. La région compte 49 municipalités dont une de 144 330 habitants.

Même si la situation de l'emploi s'est améliorée au cours des dernières années, son taux de chômage reste nettement plus élevé que la moyenne québécoise. L'économie régionale est particulièrement orientée vers l'exploitation des ressources naturelles et la transformation primaire. La transformation secondaire et tertiaire dans le secteur des métaux (aluminium et autres), s'est toutefois développée à la fin des années 90 et cette tendance se poursuit.

La région est bien pourvue en matière de services et d'infrastructures. En regard de la santé et de services sociaux, elle maintient son autosuffisance dans la quasi-totalité des programmes et des services. En ce qui concerne les services d'éducation et de formation de la main-d'œuvre, en plus de l'Université du Québec à Chicoutimi, la région compte quatre collèges. Les établissements de niveaux collégial et secondaire, dispensent sur l'ensemble du territoire, les services de base et travaillent à développer des formations en relation directe avec les réalités économiques régionales.

Les infrastructures de transport routier, ferroviaire, aérien ainsi que celles liées aux services électroniques, couvrent l'ensemble du territoire. La région est avantageusement desservie par diverses formes d'énergie. Notons le réseau de distribution hydroélectrique et de transport du gaz naturel.

À travers l'historique des revendications régionales, nous voulons faire valoir toute la volonté de la région de se prendre en main et de se donner les moyens d'assurer son développement. Le combat que les intervenants régionaux ont mené pour l'obtention du statut de Vallée de l'aluminium en est un exemple concret. C'est précisément en 1984, lors d'un sommet économique régional, que nous avons pris conscience de la nécessité de diversifier notre économie. Nous ne pouvions plus compter sur la grande entreprise pour augmenter les emplois. La région s'est par la suite positionnée, elle a fixé ses priorités et revendiquer auprès du gouvernement du Québec, les outils pour supporter ses choix, non seulement celui de la deuxième et troisième transformation de l'aluminium, mais également celui de la création de plusieurs entreprises manufacturières à valeur ajoutée.

Les régionaux démontrent aussi une volonté ferme de préserver et de développer la filière bois. La région présente la possibilité forestière la plus élevée de toutes les régions du Québec avec près de 10 millions de mètres cubes de bois, toutes espèces confondues, lorsque la forêt privée est prise en compte. Cet important potentiel permet à la région de prélever et de consommer près de 20% du volume de bois utilisé au Québec. La structure industrielle, que représente la filière bois, est d'une importance capitale pour notre région. Le comité régional, qui a élaboré la stratégie de développement de la filière bois au Saguenay-Lac-Saint-Jean, veut profiter du projet ACCORD, parmi les moyens à sa disposition, pour réaliser son plan d'action dédié à la deuxième et troisième transformation du bois.

De nombreux efforts sont aussi consacrés aux autres créneaux tel que l'agriculture nordique, le tourisme d'aventure, les minéraux industriels, ainsi que la génomique biomédicale. Ces secteurs sont prometteurs, et s'inscrivent dans la démarche d'innovation et diversification du projet ACCORD. La Table agroalimentaire de la région, a d'ailleurs entrepris une démarche d'évaluation via une importante étude visant à donner à la région une stratégie de développement et de diversification de cet important secteur.

Nous souhaitons davantage d'autonomie régionale et nous l'avons démontré encore une fois au cours des dernières années en revendiquant la gestion de nos ressources naturelles. Nous avons d'ailleurs réalisé une consultation publique à l'automne 2005, alors que l'immense majorité des citoyens et citoyennes (plus de 92%) se sont dits en accord avec cette demande. La mise en place de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) y répond que partiellement.

Le Plan quinquennal de développement 2007-2012, élaboré par la CRÉ, est un autre exemple de la volonté régionale de se battre pour assurer sa survie. Le problème de décroissance démographique est énorme et nous interpelle tous. La région se donne des outils pour lutter contre cette réalité, que ce soit la stratégie MigrAction, la volonté de développer sa culture entrepreneuriale, son action efficace contre le décrochage scolaire, le développement constant du secteur de l'éducation et de la recherche, ses actions concrètes pour supporter le secteur culturel, le développement social, etc.. Le message est clair, il n'est pas question de nous résigner à voir passer la population régionale à seulement 250 000 habitants en 2026.

Nous entrons maintenant dans le sujet qui nous préoccupe particulièrement, les aides fiscales au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Nous constatons qu'avec 30,2 % des retombées fiscales, notre région est celle qui bénéficie le plus des retombées des aides fiscales destinées aux régions ressources, suivi de près par le Bas-Saint-Laurent. Ceci démontre à notre avis que ces aides fiscales sont adaptées aux régions et répondent aux besoins de nos entreprises en démarrage et en développement. Les résultats, insuffisants pour certains, sont pour nous au contraire satisfaisants. L'objectif de départ d'augmenter les activités à valeur ajoutée et d'accélérer la diversification de l'économie des régions ressources, reste encore prioritaire pour nous.

Les aides fiscales ont certainement contribué à améliorer la situation économique régionale et nous sommes conscients qu'on est loin du résultat escompté et qu'il nous faut déployer encore beaucoup d'efforts pour l'atteindre.

La masse critique d'activité économique nécessaire à l'émergence d'entreprises manufacturières reliées à la deuxième et troisième transformation n'a pas encore atteint un niveau de maturité lui permettant de marcher seul.

C'est en mars 2000 que le statut de la Vallée de l'aluminium était accordé à la région avec une enveloppe budgétaire de 1,35 millions pour trois ans. La stratégie de développement économique des régions ressources, élaborée dans le budget du Québec de 2001-2002 se voulait une réponse aux priorités régionales retenues, principalement en rapport avec l'utilisation des ressources naturelles. Mentionnons la diversification et le développement de l'économie, favoriser la transformation des ressources en région, réaliser une utilisation intégrée des ressources, mettre en valeur les ressources minérales, les sols agricoles et le potentiel touristique. La stratégie était sous deux volets, soit le volet fiscal et le volet budgétaire. Il est important de préciser que les priorités régionales mentionnées sont encore au cœur de la stratégie régionale de développement.

Les aides fiscales, le congé fiscal pour les PME manufacturières, le crédit d'impôt remboursé pour les activités de deuxième et troisième transformation et le crédit d'impôt destiné aux entreprises d'exploitation minières étaient alors annoncées.

Le volet budgétaire contenait des mesures pour augmenter la valeur ajoutée des productions locales et accélérer la diversification économique. Une attention particulière était donnée à la croissance du secteur des ressources naturelles, avec des mesures pour assurer le développement durable des ressources naturelles dont entre autres, le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.

Jadis, l'économie régionale faisait face à des problèmes structurels et non conjoncturels. Ce qui était vrai en 2001, l'est encore aujourd'hui même si nous avons quelques embellies à l'occasion, liés par exemple, à la réalisation de grands projets (Centrale Péribonka, route 175). C'est d'ailleurs un constat que fait KPMG dans son analyse des aides fiscales accordées aux entreprises des régions ressources sur les entreprises des régions centrales du Québec :

« Les régions ressources ont fait des gains au cours des dernières années. Cependant, malgré ceux-ci, le retard économique des régions ressources face aux autres régions du Québec perdure toujours. » KPMG constate également que *“Malgré les mesures mises de l'avant par l'État afin de stimuler le développement des régions ressources, on constate que celles-ci restent désavantagées face aux autres régions du Québec. En fait, même avec les programmes de soutien de l'État, les régions ressources restent confrontées à d'immenses défis. »*

Il est donc clair que les objectifs de la stratégie de développement économique des régions ressources, de soutenir le développement du potentiel desdites régions, afin de réduire leur écart de développement par rapport à l'ensemble du Québec et de créer et maintenir un environnement favorable à la création d'emplois, particulièrement pour les jeunes, doivent être maintenus.

Revenons sur la situation économique régionale. Nous insistons sur le problème majeur de la décroissance démographique. Malgré toutes les actions entreprises en région pour contrer ce problème, et elles sont nombreuses, la réalité de l'emploi demeure. Le déclin démographique a des impacts très significatifs, et en voici quelques-uns :

- La délocalisation des populations en réaction aux réductions et pertes de services;
- L'effritement du bassin de main d'œuvre;
- Le fléchissement du pouvoir attractif de la région et un climat de morosité;
- La problématique du maintien et du financement d'infrastructures et de services conçus à l'origine pour desservir un plus vaste bassin d'usagers;
- Une pression croissante sur les services de santé et les services sociaux;
- La décroissance de l'activité commerciale;
- La fuite de l'épargne.

La commission sectorielle Économie Emploi et Main d'œuvre de la CRÉ a identifié trois actions privilégiées dans le plan quinquennal 2007-2012 pour favoriser la croissance démographique :

- Développer un milieu entrepreneurial ;
- Maintenir et développer la PME en région ;
- Se doter et s'engager dans une vision commune de développement économique.

La PME est au cœur de ces actions et il faut prendre en considération que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est une de celle où l'on retrouve le moins de culture entrepreneuriale. S'attaquer à ce problème fait partie de la stratégie régionale visant à contrer le bilan migratoire négatif.

Il faut être en mesure d'offrir des emplois de qualité à ceux que nous souhaitons attirer chez-nous. Nous insistons également sur le besoin de capital de risque de développement pour supporter le démarrage de nouvelles entreprises manufacturières dans notre région. Les Fonds existants répondent sans doute à des besoins. Mais nous sommes convaincus qu'une lacune demeure dans la chaîne de financement des entreprises aux étapes de pré démarrage et de démarrage d'une entreprise.

En réponse aux questions que vous posez dans le document de consultation, nous sommes d'avis de maintenir et de prolonger le principe des aides fiscales définies du territoire et des secteurs d'activités. Les démarches des régions centrales visant l'abolition immédiate de la mesure fiscale relative au congé fiscal pour les PME manufacturières pour toutes les régions et MRC ressources du Québec et l'abolition immédiate de la mesure relative au crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation sauf pour deux régions, nous apparaissent tout à fait injustifiés. De plus ces démarches sont pour nous très préoccupantes puisqu'elles démontrent un manque de volonté d'assurer le développement économique de toutes les régions du Québec.

L'analyse de KPMG confirme notre position à savoir que les aides fiscales n'ont pas eu d'impact sur les entreprises des régions centrales :

« Les dites aides fiscales ont-elles eu un impact sur les entreprises des régions centrales? L'analyse des données disponibles nous laisse croire que de manière générale, celles-ci n'ont pas été indûment affectées. La concurrence étrangère, le raffermissement de la devise et la contre-performance de certains secteurs économiques ont, à notre avis, été des acteurs plus déterminants que la concurrence d'entreprises bénéficiaires opérant en régions ressources. Les entreprises manufacturières des régions centrales ont été celles qui ont été le plus durement touchées. On note que la contre-performance du secteur manufacturier a débuté bien avant l'introduction des deux aides fiscales. »

Bien que les crédits d'impôt et le congé fiscal aient été créés par le gouvernement du Québec il y a quelques années, leur administration commence tout juste à être efficace. En effet, une certaine période de rodage a été nécessaire, tant au niveau des entreprises que des intervenants gouvernementaux (à savoir, Revenu Québec, Investissement Québec et le ministère des Finances). Cette période de rodage était tout à fait normale dans le contexte où il s'agissait de nouvelles mesures. Les entreprises ont dû s'adapter aux différents changements apportés par le gouvernement, notamment en raison des pressions des régions centrales. Les différents intervenants gouvernementaux ont, quant à eux, dû adapter leurs exigences et leurs méthodes de travail à la réalité des entreprises sans toutefois se détourner de la politique fiscale. Par conséquent, il serait dommage que le gouvernement mette fin à ces aides alors qu'elles viennent d'atteindre leur maturité.

Le mécanisme utilisé pour les mesures, à savoir, des aides fiscales accordées sous forme de crédits d'impôt remboursables et de congés fiscaux, nous paraissent très appropriés puisqu'il s'agit de mécanismes plus objectifs et prévisibles que des subventions accordées de manière discrétionnaire à certaines entreprises visées.

Nous pensons que le gouvernement du Québec doit supporter toutes les régions. Toutefois la croissance économique étant davantage urbaine, il faut une stratégie différente pour les diverses régions du Québec. En aucun temps notre région s'est opposée aux programmes d'aides dédiés soit à la région métropolitaine et à la Capitale nationale, entre autres. Au contraire, nous nous en réjouissons dans la mesure où les résultats sont au rendez-vous et que les secteurs visés sont des créneaux d'excellence régionaux.

Compte tenu des tendances économiques globalement défavorables aux régions ressources, une politique particulière doit leur être destinée. Nous avons constaté, en consultant les documents de référence, que ceci est généralement reconnu. La clé du développement régional, est la mise en place d'un contexte général favorable au développement économique. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean veut justement créer ce contexte favorable au développement et elle y travaille depuis de nombreuses années. Le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, mentionnait lors de l'annonce du projet AP-50 d'Alcan en décembre 2006, que l'un des objectifs de ce projet était de maximiser les retombées pour les entreprises de la région. Les aides fiscales contribueront à atteindre cet objectif.

L'impact des aides fiscales est important pour les entreprises régionales. Nous insistons sur la nécessité de supporter les entreprises en démarrage. Il est certain que des 23 nouvelles entreprises créées depuis le début de l'instauration des aides fiscales, très peu de projets auraient été réalisés sans elles. Voici ce que KPMG constate toujours dans la même analyse :

« Les deux aides fiscales ont eu un effet mesurable sur les entreprises bénéficiaires. On base cette conclusion sur les résultats des simulations de coûts ainsi que sur les données fiscales des entreprises bénéficiaires fournies par Revenu Québec. »

« Les réductions fiscales contribuent à réduire le risque de défaut des entreprises. Conjuguées à une stratégie globale d'intervention gouvernementale, elles sont à long terme efficaces au niveau du développement économique régional. »

« Les analyses révèlent que les aides fiscales ont un impact favorable sur le niveau de compétitivité des entreprises bénéficiaires. »

Par exemple, c'est plus de 2 500 emplois que nous retrouvons actuellement en région en additionnant les entreprises de première et deuxième transformation de l'aluminium, le recyclage et les équipementiers. La Vallée de l'aluminium s'est maintenant une réalité, mais il faut que le travail se poursuive puisqu'elle est encore extrêmement fragile.

En ce qui a trait aux coûts des aides fiscales visées, nous référons au document de consultation pour affirmer que ces coûts ne sont pas considérables. Elles représentent 104 millions de dollars sur un total de 1,8 milliards de dollars en aide fiscale en 2006. Pour ce qui est de la nouvelle économie, des 186 millions de dollars toujours en 2006, nous devons considérer seulement les Carrefours de la nouvelle économie (CNE) que nous retrouvons en régions ressources soit 39 millions de dollars. Le coût des crédits d'impôt remboursables pour la nouvelle économie pour les années 2002 à 2005 est de 260 millions de dollars en moyenne. Pour les régions ressources c'est 11,5 millions de dollars soit 4,4 % et pour les régions centrales c'est 69,4 millions de dollars soit 26,7 %. Nous estimons approximativement à 6,4 % la part totale des aides fiscales des régions ressources en 2006 alors que la population de ces régions représente 14,6 % de la population du Québec.

Nous insistons dans nos recommandations sur le maintien des aides fiscales et leur prolongation. Nous souhaitons que le gouvernement du Québec se donne une politique de développement régional, qui réponde aux besoins de l'ensemble des régions du Québec, mais nous insistons sur la nécessité de continuer de supporter de façon particulière les régions les plus en difficulté, dont la région du SLSJ. Finalement, nous revenons sur la nécessité de donner les moyens à notre région de supporter le démarrage et de développement de nouvelles entreprises par la mise en place d'un Fonds de capital de développement. L'expertise en cette matière est développée dans la région depuis 20 ans et nous désirons obtenir une capitalisation suffisante afin de continuer de faire émerger des entreprises manufacturières reliées à nos créneaux d'excellence.

Nous insistons aussi sur le fait que les indicateurs de performance, à l'appui de l'instauration des aides fiscales aux régions ressources en 2000-2001 sont toujours aujourd'hui ceux qui en prônent leur maintien. Le développement de plusieurs entreprises manufacturières de deuxième et troisième transformation depuis 2000 est le résultat d'une formidable mobilisation des acteurs socio-économiques de la région, en réponse à toutes les politiques de développement régional des différents gouvernements en place depuis ce temps. Être moins dépendant de l'exploitation primaire des ressources naturelles et investir dans la diversification économique ont toujours été les discours adressés aux régions ressources. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean a répondu affirmativement à ces invitations. Le futur de ses actions mérite d'être soutenu.

En terminant, nous remercions le gouvernement du Québec, qui nous permet de nous exprimer via le Groupe de travail et nous espérons sincèrement que nos propos seront pris en compte et nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce mémoire.

1. LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC SAINT-JEAN

1.1 LE TERRITOIRE ET LA DÉMOGRAPHIE

Le territoire

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'étend sur 104 018 km². Elle est la troisième région québécoise en superficie après le Nord-du-Québec et la Côte-Nord. Sur le plan de l'organisation du territoire, suite à la réorganisation municipale au Saguenay, la région compte à présent 49 municipalités réparties en quatre municipalités régionales de comté, soit le Fjord-du-Saguenay, Lac Saint-Jean-Est, Domaine-du-Roy, Maria-Chapdelaine ainsi que Ville de Saguenay qui constitue à la fois une ville et une MRC. Une communauté autochtone est également présente sur le territoire.

Deux plans d'eau majeurs caractérisent le territoire. En effet, le lac Saint-Jean et la rivière Saguenay marquent profondément le paysage de la région; ils ont, de plus, articulé l'occupation humaine du territoire. La région est également caractérisée par plusieurs rivières et lacs importants.

La région est considérée comme une oasis tempérée en milieu nordique. Elle est bordée de forêts et de massifs montagneux et constitue une enclave fertile dans le bouclier canadien.



La démographie

On estimait à 274 095 habitants la population de la région en 2006, constituant 3,6 % de la population du Québec. La population régionale, qui était en augmentation jusqu'en 1991, subit une diminution depuis ce temps. L'âge moyen de la population régionale se situe légèrement en deçà de la moyenne du Québec. Environ 70 % des individus ont entre 15 et 64 ans. Ainsi, autrefois considérée comme « jeune », la structure d'âge régionale se compare de plus en plus à celle du Québec.

1.2 L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

L'emploi

De façon générale, la situation relative de l'emploi au Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est améliorée au cours des dernières années, en très grande partie grâce à de vastes chantiers industriels.

Le taux de chômage annuel de l'an 2006 s'établissait à 10,6 %. En juillet 2007 il était de 8,5 % par rapport à 7 % pour l'ensemble du Québec selon l'Institut de la statistique du Québec.

De 1998 à 2001, la région a accueilli le plus vaste chantier de l'Amérique du Nord avec la construction de l'aluminerie Alcan à Alma, représentant un investissement de 2,5 milliards de dollars sur trois ans. Ces travaux ont contribué à dynamiser l'économie régionale et la création d'emplois au cours de cette période. Les grands chantiers hydroélectriques en cours, dont le chantier Péribonka, représentant à lui seul un investissement de 1,3 milliards de dollars, dynamisent à leur tour l'économie régionale. Les travaux de construction d'une route à quatre voies divisées dans la réserve faunique des Laurentides devraient également avoir un effet sur l'économie.

Enfin, en ce qui a trait aux prestataires de l'assurance-emploi, on constate que la région a effectué des progrès au cours des dernières années. En effet, depuis 1994-1995 on enregistre une baisse continue des ménages inscrits à la sécurité du revenu, soit une diminution de 23 %. En 10 ans, la part occupée par la région par rapport à l'ensemble du Québec est passée de 4,5 % à 4 %.

L'économie régionale

L'économie régionale est particulièrement orientée vers l'exploitation des ressources naturelles et la transformation primaire, champs d'activité principalement occupés par la grande entreprise qui ont la mainmise sur l'accès à ces ressources.

L'activité générée par la grande entreprise a favorisé l'émergence de conditions de vie parmi les plus privilégiées au sein des régions ressources.

Depuis quelques années, la région a consenti des efforts notables afin de diversifier son économie et d'orienter celle-ci vers une production manufacturière à plus grande valeur ajoutée.

On constate l'amorce d'un maillage intéressant entre la grande entreprise, les petites et moyennes entreprises (PME) de la région, le monde de l'éducation et de la recherche, particulièrement dans les domaines de l'aluminium, du bois et de l'agroalimentaire. Ce partenariat permet l'échange d'expertises et favorise ainsi le développement des entreprises.

Reconnue comme innovatrice et dynamique, la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean a mis à profit ses qualités dans le développement d'une culture entrepreneuriale principalement orientée vers le tertiaire. Dans le secteur manufacturier, cette culture s'est particulièrement exprimée avec la mise sur pied de PME performantes en marge de la grande entreprise. Les secteurs forts de l'économie régionale sont le bois, l'aluminium, l'agroalimentaire et le tourisme. Les mines, la nouvelle économie et la génomique biomédicale constituent eux aussi des secteurs dont le potentiel apparaît prometteur.

1.3 LES INFRASTRUCTURES ET LES SERVICES

Les infrastructures et les services

L'étalement des municipalités de plus de 10 000 habitants sur l'ensemble du territoire régional de même que la présence d'une municipalité de 144 300 habitants permettent de disposer d'une masse critique de population favorisant la présence de plusieurs services spécialisés.

Ainsi, le territoire présente des concentrations importantes de population, jumelées à des territoires ruraux avoisinants et situés dans un cadre naturel riche en ressources et en attraits, qui favorisent l'émergence d'une qualité de vie apte à répondre aux valeurs modernes.

La région est bien pourvue en matière de services et d'infrastructures pour la pratique du loisir et du sport, laquelle favorise également le mieux-être et la qualité de vie de la population. L'activité culturelle dynamique qu'on y retrouve constitue également un facteur intrinsèque à la qualité de la vie.

En matière de santé et de services sociaux, la région maintient son autosuffisance dans la quasi-totalité des programmes de services.

En ce qui concerne les services d'éducation et de formation de la main-d'œuvre, en plus de l'Université du Québec à Chicoutimi, la région compte quatre collèges. La contribution au développement régional de l'Université est d'importance en regard, notamment, des organismes de recherche qui y sont rattachés. Ces organismes de recherche oeuvrent notamment dans les secteurs de l'aluminium, de la forêt boréale et de la santé.

Pour ce qui est des établissements d'enseignement de niveaux collégial et secondaire, en plus de dispenser sur l'ensemble du territoire une formation générale de base, ceux-ci travaillent, depuis plusieurs années, à développer des formations en relation directe avec la prospective et les réalités économiques régionales, entre autres dans les domaines du bois, de l'agriculture, de la production des matériaux, du tourisme et de l'aluminium.

Ils offrent également une panoplie de programmes en formation professionnelle et technique dans ces sphères en fonction des besoins particuliers des entreprises en ce qui concerne le perfectionnement de la main-d'œuvre.

Les infrastructures de transport routier, ferroviaire, aérien, ainsi que celles liées aux communications électroniques, couvrent l'ensemble du territoire régional. De plus, la présence de deux ports en eau profonde sur la rivière Saguenay, à proximité d'une concentration importante de population, constitue un avantage concurrentiel en matière de transport des marchandises. Enfin, l'accès à trois aéroports offrant des services quotidiens représente également un atout intéressant.

En matière d'infrastructures énergétiques, la région est avantageusement desservie par diverses formes d'énergie. Elle profite en effet d'un important réseau de distribution hydroélectrique, d'un réseau transport de gaz naturel qui dessert la plupart des villes de la région et d'autres sources d'énergie complémentaires dans certains secteurs spécifiques dont, notamment, la cogénération.

La région est sillonnée par plusieurs rivières dont le potentiel hydroélectrique est exploité. La puissance installée est de l'ordre de 2 864 mégawatts. Les installations liées à cette production appartiennent majoritairement à la grande entreprise, ce qui contribue à favoriser la consolidation de ses activités dans la région.

2. HISTORIQUE DES REVENDICATIONS RÉGIONALES ET DES AIDES FISCALES OBTENUES

2.1 LE STATUT DE VALLÉE DE L'ALUMINIUM

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean prenait conscience de la nécessité de profiter davantage de la présence d'un fabriquant majeur d'aluminium de première fusion en région, dès le début des années 1980. Une déclaration importante d'un dirigeant de la Compagnie Alcan au sommet économique de 1984 à l'effet que cette dernière ne serait plus génératrice de nouveaux emplois malgré son vaste programme de modernisation de ses installations en région, sema une onde de choc et força ainsi les leaders régionaux à se préoccuper de la situation.

C'est à cette époque que la région se questionne sur l'absence de 2^e et 3^e transformation de l'aluminium en région. La compagnie Alcan informait les intervenant régionaux que sa mission ne comportait pas le volet de la transformation (2^e et 3^e).

Malgré tout, les intervenant régionaux, leaders socio-économiques et représentants syndicaux, se sont mobilisés graduellement autour du projet d'accroître les retombées économiques régionales en favorisant la transformation de l'aluminium en région. Ce projet est devenu une priorité régionale pour le Conseil régional de concertation et développement (CRCDD) qui assumait le rôle régional dévolu à la Conférence régionale des élus actuellement. Cette priorité est alors inscrite dans la planification stratégique 1996-2001.

Cette mobilisation régionale s'est accentuée graduellement dans les années 1990 et les revendications régionales auprès des instances gouvernementales se sont poursuivies. Avec le support de la compagnie Alcan, qui appuyait les revendications régionales un document intitulé *La route de l'aluminium*, a été produit et une importante étude a été réalisée pour supporter les visions régionales et élaborer un plan d'affaire et les recommandations de mise en œuvre de l'organisme de la Vallée de l'aluminium. Cette étude recommandait la mise en place d'une structure régionale ayant pour mission de : Positionner la région du SLSJ et le Québec comme l'un des principaux pôles mondiaux de l'industrie de production et de transformation de l'aluminium. Une deuxième recommandation faisait état de la création d'un fonds de développement pour le soutien de la recherche de nouveaux débouchés, de nouveaux produits et de nouveaux marchés pour l'aluminium ainsi que le soutien au démarrage et au développement d'entreprises reliées au secteur de la transformation de l'aluminium et des métaux. Le comité régional estimait les besoins à 50 millions de dollars.

C'est en s'appuyant sur cette étude que les dirigeants du CRCQ de l'époque se sont présentés devant le ministre des finances et le Premier ministre du Québec pour revendiquer le statut de Vallée de l'aluminium pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La demande des régionaux comprenait la mise en place d'un fonds de développement et d'un programme pour supporter les entreprises de transformation de l'aluminium.

C'est en mars 2000 que le gouvernement du Québec de l'époque accordait à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean le statut de Vallée de l'aluminium. Le discours sur le budget du ministre des finances annonçait la mise en place de la Société de la vallée de l'aluminium, appuyée par une enveloppe budgétaire de 1 350 000\$ pour trois ans. La mesure fiscale (crédit d'impôt remboursable) pour la Vallée de l'aluminium suivra.

Avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement au Québec en avril 2003, l'aide financière à la Société de la Vallée de l'aluminium fait l'objet d'un débat qui se conclura par un renouvellement d'une aide financière à la SVA, cette aide fiscale sera cependant diminuée.

Aujourd'hui la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean demeure responsable de 48 % de la production d'aluminium québécoise et de 5 % de la production mondiale, soit 1 065 000 t.m./année. C'est aussi un lieu où l'on retrouve tous les services de formation (universitaire, collégiale, professionnelle), les infrastructures de recherche (Centre des technologies de l'aluminium, Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium, Centre de recherche et de développement d'Arvida, Centre de recherche sur l'aluminium), des chaires universitaires et de la main-d'œuvre qualifiée.

Le nombre d'emplois reliés à l'aluminium en région est de plus de 8 000 (première fusion, première et deuxième transformation et autres secteurs). Dans ses orientations stratégiques, le gouvernement du Québec veut assurer l'autonomie et le développement des régions en soutenant le développement local et régional. La Vallée de l'aluminium est le résultat d'une vaste mobilisation régionale dont l'objectif est justement d'assurer une plus grande autonomie régionale.

Il est important de souligner que la transformation de l'aluminium a été identifiée comme un créneau LEADER dans la démarche du projet ACCORD et une entente de mise en œuvre a été signée avec le gouvernement du Québec à l'automne 2005. Le projet ACCORD permet à la région et au Québec de se positionner comme l'un des principaux pôles mondiaux de l'industrie de production et de transformation de l'aluminium.

Nous croyons qu'à ce stade-ci de l'évolution du créneau ACCORD, une alliance stratégique avec la région de la Côte-Nord est incontournable. Les principes qui soutiennent cette affirmation sont les suivants :

- Décloisonner la SVA et accentuer le rayonnement de la Vallée;
- Favoriser et développer le partenariat interrégional (réseautage);
- Permettre à la SVA d'entreprendre des collaborations avec d'autres alumineries d'importance (Alouette et Alcoa);
- Assurer la pérennité de la SVA pour les prochaines années.

Une alliance stratégique de la région du SLSJ avec la Côte-Nord renforcerait 2 tissus industriels complémentaires dans une zone nordique de produits spécialisés :

- 71,4% de la production québécoise d'aluminium primaire;
- 67,1 % de la production canadienne d'aluminium primaire.

2.2 LA FILIÈRE BOIS

L'histoire du développement de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est intimement liée à la forêt, qui est un des axes moteurs de son développement. Aujourd'hui, ce secteur vit la plus grande crise de son histoire.

Notre région présente la possibilité forestière la plus élevée de toutes les régions du Québec avec près de 10 millions de mètres cubes de bois, toutes espèces confondues, lorsque les forêts privées sont prises en compte. Cet important potentiel forestier permet à la région de prélever et de consommer près de 20 % du volume de bois utilisé au Québec.

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean génère 12,6 % des emplois au Québec dans le secteur de la 1^{ère} transformation mais seulement 6,3 % en 2^e transformation et 1,9 % en 3^e transformation. Au Québec, les emplois dans ces deux derniers secteurs sont largement orientés vers les produits d'apparence tels que les meubles, les portes et fenêtres et les armoires de cuisines, segments industriels où la région ne dispose pas d'avantages concurrentiels particuliers et qui sont typiquement concentrés dans les régions méridionales du Québec. Toutefois, il est important de souligner que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean devient progressivement un chef de file dans la transformation secondaire des bois utilisés en structure.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, première région forestière du Québec, travaille depuis de nombreuses années à la diversification de son économie. Riche de son expérience en première transformation du bois, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a initié, il y a plusieurs années, un virage vers des produits à valeur ajoutée issus d'une deuxième ou troisième transformation du bois des essences de la forêt boréale.

Le potentiel forestier de la région est aujourd'hui pleinement attribué et utilisé au niveau de la transformation primaire, hormis quelques volumes de feuillus. Toutefois, le secteur des produits forestiers est dynamique. En plus du différend sur le commerce du bois d'œuvre avec les Américains, le secteur fait face à des réductions d'approvisionnement à court terme et doit globalement composer avec des changements significatifs et structurellement cruciaux au niveau de l'offre, de la demande et de la structure économique. Le secteur est influencé par une combinaison de facteurs tels que :

- le fort mouvement de consolidation et de restructuration des grandes entreprises pour pallier à leurs décevantes performances financières au cours des 15 dernières années;
- la maturité et même le déclin de certains segments de marché en Amérique du Nord, en Europe et au Japon dû à l'émergence et à l'utilisation de produits substitués ainsi qu'à certains facteurs sociaux;
- l'émergence de nouvelles régions de grande consommation pour les produits forestiers;

- une prise de conscience élevée des problèmes environnementaux;
- une arrivée à maturité de forêts très compétitives originant de plantations dans l'hémisphère sud (Brésil, Chili, Uruguay, Nouvelle Zélande, Australie, Afrique du Sud, Indonésie, Malaisie, etc.) et émergence de nouveaux concurrents;
- l'ouverture au commerce des économies fermées (Russie, Chine, etc.), lesquelles disposent d'une main d'œuvre bon marché;
- le développement important de l'industrie du bois d'œuvre en Europe;
- le développement continu de nouvelles technologies et de nouveaux produits;
- et enfin, un recul significatif de la valeur du dollar américain

Les partenaires régionaux sont sensibilisés à cette dynamique et ces enjeux. Ils souhaitent positionner le secteur forestier régional pour l'avenir en dotant la région d'une stratégie de développement et de diversification qui va lui permettre de tirer le maximum de valeur de ses ressources et de tirer profit des opportunités commerciales qui se présentent.

Pour élaborer cette stratégie, les partenaires régionaux ont requis l'assistance d'un consultant qualifié et lui ont confié le mandat de réaliser les analyses et de bâtir les consensus requis au cours des diverses étapes de réalisation du mandat.

Cette importante étude a permis à la région de fixer ses axes de développement de la filière bois, d'identifier des projets potentiels et des initiatives stratégiques.

Dans la foulée de cette démarche de la stratégie de développement de la filière bois au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la région a mis en place une structure pour assurer la réalisation des projets. N'ayant pas reçu l'aide financière du gouvernement excomptée, la structure actuelle est temporaire et elle assure le suivi du dossier. Le tout est actuellement en évaluation.

Le développement de la filière bois est aussi associé au projet ACCORD avec le créneau « Produits structuraux en bois et produits à valeur ajoutée à base de bois modifié thermiquement ».

La crise que vit actuellement l'industrie forestière, pour les raisons énumérées plus haut, a considérablement ralenti les efforts régionaux visant à accentuer la transformation du produit bois en région. La région a perdu au moins 1 500 emplois dans le secteur forestier au cours des dernières années et ce mouvement négatif se poursuit. Dans le contexte où la grande industrie a des projets de fusion en cours, les leaders régionaux se préoccupent davantage de la conservation des acquis.

Il ne fait aucun doute que ce secteur, très important pour la région du SLJS doit être supporté par des mesures particulières dont celles dont nous parlons dans la présente démarche.

2.3 L'agroalimentaire, un secteur en évolution

L'agriculture se place au deuxième rang des emplois occupés dans le secteur primaire. Cette activité est omniprésente sur le territoire dont elle constitue un élément majeur du paysage. Bien que limité, le secteur de la transformation des aliments et des boissons occupe le quatrième rang parmi la vingtaine de secteurs manufacturiers de la région. Le nombre d'emplois associés à la transformation est en constante augmentation depuis 1991.

La Table agroalimentaire du SLSJ est actuellement à se doter d'un plan stratégique de développement et d'une vision à moyen terme. En ce sens, elle a commandé la réalisation d'une importante étude afin de réviser sa stratégie. L'industrie agroalimentaire québécoise fait face à cinq enjeux majeurs dont les répercussions touchent notre région :

- La concentration de la distribution alimentaire au Québec;
- L'évolution rapide des marchés de consommation;
- Les investissements limités en recherche et développement;
- Le taux de remplacement de la main d'œuvre négatif;
- Des normes et réglementations de plus en plus sévères.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a identifié l'agriculture nordique comme un créneau en évaluation dans le cadre du projet ACCORD. Un comité de créneau dynamique a produit les études et le potentiel pour certains produits s'avère très prometteur. Une demande pour faire passer le créneau du stade évaluation au stade émergent est en cours.

2.4 AUTRES SECTEURS

Un potentiel récréotouristique reconnu

Grâce à ses grands espaces, à ses plans d'eau, à sa programmation culturelle dynamique, à ses produits d'appel touristiques reconnus, à sa neige en abondance et à sa population accueillante, le Saguenay-Lac-Saint-Jean possède un potentiel touristique indéniable.

Le tourisme constitue un élément notable de l'économie régionale.

La faune représente également un atout récréotouristique significatif.

Le tourisme d'aventure et l'écotourisme a été reconnu comme un créneau émergent dans le cadre du projet ACCORD. Le comité de créneau réalise actuellement une importante étude dans le but de signer une entente de mise en œuvre avec le gouvernement du Québec.

Une spécificité culturelle

La région est reconnue comme une véritable pépinière de talents ; le dynamisme des 200 organismes artistiques professionnels, la force des réseaux et des services de proximité favorisent une pratique culturelle plus forte que celle que l'on retrouve ailleurs au Québec, signalons que plus de 10% des membres de l'Union des artistes du Québec, sont originaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le secteur minier, un développement anticipé

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean possède un intéressant potentiel minier, dont une production annuelle dépassant les 70 millions de dollars, ce qui représente 2 % des expéditions minières de tout le Québec. Cela correspond à 36 établissements miniers.

On note depuis les dernières années une augmentation significative des activités de prospection et de cartographie géologique pour la région. Le cumul de ces développements aura permis de multiplier par 20 le nombre d'indices minéralisés, de minéraux industriels et de nouveaux sites de granite.

La région a identifié les minéraux industriels dans le cadre du projet ACCORD et un comité régional est au travail pour en évaluer le potentiel.

Nous concluons ce présent chapitre en faisant ressortir le fait que tous les secteurs d'activités importants de la région sont identifiés dans le projet ACCORD. Les intervenants régionaux ont cru à cette démarche et actuellement 5 comités de créneau sont à l'œuvre et mettent beaucoup d'énergie pour faire évoluer leur dossier.

3. LES AIDES FISCALES EN RÉGION

Bref Historique

Comme nous l'avons précédemment démontré, c'est suite à une grande mobilisation régionale que le crédit d'impôt pour la vallée de l'aluminium a été accordé à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean en mars 2000.

C'est dans le discours du budget 2001-2002 que la stratégie de développement économique des régions ressources (SDÉRR) est dévoilée. Pour la région du SLSJ, c'est un investissement de 141 millions de dollars sur une période de 10 ans qui est annoncé.

La SDÉRR est sous deux volets, le volet fiscal et le volet budgétaire. Nous connaissons les mesures du volet fiscal soit : le congé fiscal pour les PME manufacturières, le crédit d'impôt remboursable pour les activités de 2^e et 3^e transformation et le crédit d'impôt destiné aux entreprises d'exploration minière. Ce volet prévoyait un investissement de 74 millions de dollars sur 10 ans.

Le volet budgétaire (67 M\$) comportait des mesures pour augmenter la valeur ajoutée des productions locales et accélérer la diversification économique. Parmi ces mesures mentionnons, le développement et la mise en valeur des productions régionales et de l'offre touristique ainsi que l'émergence et le développement de créneaux d'excellence.

Le volet budgétaire comportait aussi des mesures pour assurer la croissance du secteur des ressources naturelles. Notons le développement durable des ressources forestières qui comprenait le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier et le soutien à l'exploration et à l'exploitation minière.

Le volet budgétaire comprenait finalement des mesures pour faciliter le financement des PME stimuler et soutenir la création d'entreprises.

Cette stratégie du gouvernement du Québec se voulait une réponse aux priorités régionales retenues, principalement en rapport avec l'utilisation des ressources naturelles:

- favoriser la diversification et le développement de l'économie par l'exploitation des ressources naturelles;
- réaliser une utilisation intégrée des ressources en responsabilisant les utilisateurs des ressources naturelles quant à la sous-utilisation où la sur-utilisation de celles-ci;

- favoriser la deuxième et la troisième transformation des ressources naturelles régionales, notamment dans les filières du bois et de l'aluminium;
- mettre en valeur les ressources minérales régionales dans le respect du principe du développement durable;
- optimiser la mise en valeur des sols agricoles de la région;
- optimiser la mise en valeur du potentiel touristique régional.

Les objectifs de la stratégie

La stratégie de développement économique des régions ressources vise deux objectifs essentiels :

- soutenir le développement du potentiel économique des régions ressources, dont celle du Saguenay–Lac-Saint-Jean, afin de réduire leur écart de développement par rapport à l'ensemble du Québec;
- créer et maintenir un environnement global favorable à la création d'emplois pour la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean et en particulier pour les jeunes.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean bénéficie du crédit d'impôt de Vallée de l'aluminium et des activités et des crédits d'impôt applicables aux régions ressources. Toutefois il faut noter que ces aides ne sont pas cumulatives. Ainsi, une entreprise peut choisir entre le crédit d'impôt pour les activités de transformation ou le crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium (en supposant qu'elle est éligible aux deux programmes), mais ladite entreprise ne peut cumuler l'aide des deux mesures.

Beaucoup d'entreprises de la région qui bénéficient des aides fiscales oeuvrent dans la transformation des métaux. Ces entreprises fabriquent dans bien des cas, des équipements en métal pour répondre aux besoins de la grande entreprise des secteurs aluminium et bois.

Nous retrouvons également en région quatre carrefours de la nouvelle économie (CNE), soit un dans chacun des arrondissements de ville de Saguenay (Chicoutimi, Jonquière et La Baie), et un autre à Saint-Félicien.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean avec 30,2% des retombées fiscales est la région qui bénéficie le plus de ces programmes, suivie de près par le Bas-Saint-Laurent à 28,75. Ceci démonte à notre avis que la région a travaillé à la diversification de son économie que ce soit dans le secteur de l'aluminium, du bois et de l'agroalimentaire en particulier. La crise forestière que vit le Québec et la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean étant l'une des régions les plus touchée, a ralenti cet effort collectif régional, mais les aides fiscales aux régions ressources demeurent un des outils dont la région a besoin pour poursuivre son travail de diversification.

Le gouvernement du Québec incite les régions à se diversifier et cet enjeu est une priorité régionale. Pour maintenir le cap, le support de l'État est vital.

Tableau 1 : Répartition régionale du coût des aides fiscales applicables aux régions ressources, 2006

Régions administratives	Dépenses fiscales (M\$)	Répartition (%)
Saguenay–Lac Saint-Jean	31,4	30,2
Bas-Saint-Laurent	29,8	28,7
Mauricie ⁽¹⁾	20,5	19,7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7,5	7,2
Abitibi-Témiscamingue	6,4	6,2
Côte-Nord	4,7	4,5
MRC désignées (Antoine-Labelle, Vallée-de-la-Gatineau et Pontiac)	2,9	2,8
Nord-du-Québec	0,8	0,8
TOTAL	1040,0	100,0

⁽¹⁾Seules l'agglomération de La Tuque et la MRC de Mékinac sont amissibles au congé fiscal.

Sources : Revenu Québec et ministère des Finances du Québec

3.1 LE CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LA VALLÉE DE L'ALUMINIUM.

Selon les données du document de consultation du Groupe de travail (tableau 4 du document de consultation), 70 entreprises de la région sont admissibles au crédit d'impôt de la Vallée de l'aluminium pour des dépenses annuelles de 5 millions de dollars. Le nombre d'emploi admissible créé, toujours selon le tableau 4 est de 489. Il faut retenir que parmi les 70 d'entreprises admissibles 23 sont des entreprises démarrées depuis la mise en place du programme.

Tableau 2 : Crédits d'impôt applicables aux régions ressources, 2006
(Nombre d'entreprises, emplois et coût)

Crédits d'impôt	Entreprises admissibles	Emplois admissibles créés	Dépense fiscale (M\$)	Aide fiscale moyenne par emploi admissible créé (\$)	Salaire moyen effectif (\$)
Activités de transformation dans les régions ressources	603	5 318	54	10 154	33 846
Vallée de l'aluminium	70	489	5	10 225	34 101
Gaspésie et certaines régions maritimes	56	614	6	9 772	24 435
TOTAL/MOYENNE	729	6 421	65	10 123	32 967

Sources : Investissement Québec et ministère des Finances du Québec

Plusieurs affirment que ce résultat, soit le démarrage de 23 entreprises (sur 70 admissibles soit 23 %) et 489 emplois admissibles créés est un résultat très modeste. Dans le contexte régional ou chacun des emplois perdus dans la grande entreprise doit être remplacé et devant les difficultés rencontrées pour démarrer une entreprise en région comme nous le démontrerons plus tard dans ce document, ce résultat est au contraire très satisfaisant. Par ailleurs, le coût relatif à cette mesure (5 millions de dollars) nous apparaît très modeste.

3.2 LE CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LES ACTIVITÉS DE TRANSFORMATION DANS LES RÉGIONS RESSOURCES ET CONGÉ FISCAL POUR LES PME MANUFACTURIÈRES.

De façon générale, même si la situation s'est quelque peu améliorée depuis 2000, la part de l'emploi dans les régions ressources 12,7% demeure inférieure à la part de sa population 13,6 % (tableaux 1 et 2 du document de consultation). Nous constatons que le poids démographique des régions ressources a régressé pendant cette période et cette situation est tellement inquiétante au Saguenay-Lac-Saint-Jean, que la Conférence régionale des élus en a fait son enjeu dans son plan quinquennal 2007-2012. Nous reviendrons sur le sujet au prochain chapitre.

La répartition régionale du coût des aides fiscales appliquées aux régions ressources nous montre que la région 02 a reçu 31,4 millions de dollars soit 30,2 % de l'ensemble du Québec. En enlevant les 5 millions de la Vallée de l'aluminium, ça veut dire 26,4 millions de dollars pour le crédit d'impôt aux régions ressources. Selon le document de consultation, le coût estimé pour le congé fiscal pour les PME manufacturières est de 39 millions pour l'ensemble des régions.

Considérant que les secteurs de la transformation du bois et des métaux sont ceux où nous retrouvons le plus grand nombre d'entreprises et d'emplois éligibles, il n'est pas étonnant que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean se classe première dans la répartition régionale. C'est aussi la région la plus peuplée des régions ressources.

3.3 LES CRÉDITS DESTINÉS AUX ENTREPRISES DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE INSTALLÉES DANS LES SITES DÉSIGNÉS.

Nous retrouvons en région quatre sites de la nouvelle économie désignés (CNE), trois à Saguenay soit un dans chacune des arrondissements de Chicoutimi Jonquière et La Baie et un autre à Saint-Félicien. Les données du document de consultation sont pour l'ensemble du Québec. Sur l'ensemble des aides fiscales liées à la nouvelle économie, soit le Carrefour de la nouvelle économie (CNE), la Cité du multimédia (CM), le Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ), le Centre de développement des technologies de l'information (CDTI), le Centre de développement des biotechnologies (CDB) et la Cité du commerce électronique (CCÉ), le Carrefour de la nouvelle économie est le seul que nous avons en région.

Les dépenses estimées des crédits destinés aux entreprises de la nouvelle économie sont de 260M\$ en moyenne pour les années 2002 à 2005. Pour les régions ressources ça représente 11,5 M\$ soit 4,4%. Pour les régions centrales c'est 69,4 M\$ soit 26,7%.

Sur les 39 millions de dollars liés à cette mesure en 2006 (tableau 9 du document de consultation), nous n'avons pas le montant qui s'applique aux 4 CNE situés dans notre région, si la répartition est égale, ça représente un peu plus de 2,7 millions de dollars.

4. LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

4.1 LES FAITS MARQUANTS 2001-2006

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean n’a pas échappé aux revers de fortune mais elle aura tout de même enregistré pendant cette période de belles avancées. Notons la mise en opération de l’usine Alcan à Alma, le lancement des travaux de la centrale d’Hydro-Québec sur la rivière Péribonka, l’entente intergouvernementale sur la route à quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides, l’inauguration du Centre des technologies de l’aluminium, des progrès exceptionnels en persévérance scolaire, des outils de planification dynamiques dans les domaines de l’aluminium, du bois, des minéraux industriels, de la recherche-développement, de l’immigration, du tourisme, de la culture, des indicateurs de développement durable et des investissements majeurs notamment dans les infrastructures en santé et en éducation.

Cependant, ceci ne sera pas suffisant pour endiguer l’érosion de l’emploi industriel et pour colmater les brèches béantes laissées notamment par la fermeture de l’usine d’Abitibi-Consolidated à La Baie, le démantèlement des salles de cuves Söderberg, de l’usine Alcan à Arvida, l’avenir incertain et préoccupant des usines Kénogami d’Abitibi Consol et Vaudreuil d’Alcan, la fermeture de l’usine Agropur à Chambord, les impacts catastrophiques de la crise du bois qui a fait perdre plus de 1500 emplois à la région.

4.2 LE DÉFIS RÉGIONAL : LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE.

Le problème de la décroissance démographique est sans contredit le principal enjeu de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour les prochaines années. La prévision pour les 20 prochaines années estime que la population de notre région passera de 274 095 habitants actuellement à 250 561 en 2026 selon l’I.S.Q. Le plus préoccupant c’est que la population des plus de 60 ans aura augmentée de 48 070 et celle des moins de 60 ans aura diminuée de 81 202.

Tableau 3 : Répartition des effectifs par groupes d'âge 2001 et 2026

<i>Groupe d'âge</i>	<i>Population 2001</i>	<i>%</i>	<i>Population 2026 estimée</i>	<i>%</i>	<i>Variation 2001-2026</i>
0-14	49 079	17,0	31 452	12,5	-17 627
15-29	58 178	20,0	33 554	13,5	-24 624
30-44	65 642	23,0	43 104	17,0	-22 538
45-59	62 306	22,0	45 893	18,0	-16 413
60 et+	48 488	17,0	96 558	38,0	+48 070
Total	283 693	100,00	250 561	100,0	-33 132

On affirme souvent qu'on peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres. Dans ce cas-ci les données sont incontestables puisqu'elles sont appuyées sur une tendance irréversible qui dure depuis de nombreuses années. Mais les données pour 2026 sont des prévisions. Si elles confirment de façon incontestable que la région du SLSJ vit un problème démographique majeur, elle renforce aussi la mobilisation visant à freiner cette baisse de population.

En ce sens, les intervenant régionaux se sont donnés plusieurs moyens pour contrer cette prévision dont un des plus importants et sans doute la stratégie MigrAction qui vise à renverser la tendance du bilan migratoire inter régional qui est actuellement négatif (-1375 en 2006) pour le ramener à zéro voir positif. Le fait de ramener ce bilan migratoire à zéro permettrait de contrer la baisse démographique.

La région mise depuis quelques années également sur l'immigration pour contrer le problème démographique. Une table régionale en immigration assure le leadership dans le domaine et une deuxième entente spécifique a été signée avec plusieurs partenaires gouvernementaux et locaux en 2006.

Toutefois, il demeure que pour convaincre les jeunes, les moins jeunes, les personnes immigrantes, etc à s'établir au Saguenay-Lac-Saint-Jean, il faut des emplois attractifs.

La commission sectorielle Économie Emploi et Main d'œuvre de la CRÉ a identifié trois actions privilégiées dans le plan quinquennal 2007-2012 pour favoriser la croissance démographique, soit :

- Développer un milieu entrepreneurial;
- Maintenir et développer la PME en région;
- Se doter et s'engager dans une vision commune de développement économique.

Nous comprendrons que la PME est au cœur de ce plan d'action et que notre région est parmi les régions du Québec une de celle où l'on retrouve le moins de culture entrepreneuriale. Le SLSJ est une des régions ayant le moins d'entreprises jeunes ou en création, ce qui se traduit par l'un des taux d'activité entrepreneuriale les plus faibles au Québec.

Ceci s'explique entre autre par la présence de grandes entreprises (Alcan, Abitibi Consolidated...) ayant un attrait considérable pour la main-d'œuvre ce qui a un impact sur la culture entrepreneuriale régionale. Elle est même renforcée par la fuite des jeunes et le vieillissement de la population.

Il est donc primordial que l'État continu de supporter les efforts de toute une région qui souhaite diversifier son économie et qui axe son action sur les PME qui ne sont pas en nombre suffisant.

Ici il nous apparaît important de parler de la difficulté de démarrer et de maintenir une entreprise en région dite éloignée. Il est démontré qu'il faut beaucoup plus de temps pour parvenir à démarrer une entreprise et que le véritable capital de risque au démarrage est à peu près absent. De plus en région il ne faut pas compter sur les anges financiers.

Le temps pour atteindre le seuil de rentabilité en régions ressources est de 40 mois, il se situe autour de 26 en régions centrales et périphériques et il est de 35.3 mois dans la région de Montréal.

Les désavantages sont nombreux pour un promoteur qui veut à partir d'une idée démarrer son entreprise. L'éloignement des grands centres, l'accès aux marchés, l'accès aux équipements spécialisés et fournitures, l'accès à l'expertise et la rareté de la main-d'œuvre dans certains cas. Les centres décisionnels qui sont généralement externes à la région, le poids politique relativement faible, ne sont que quelques exemples de ces désavantages.

Dans son analyse de l'impact des aides fiscales actuelles accordées aux entreprises des régions ressources sur les entreprises des régions centrales du Québec, KPMG constate que :

« Sans les mesures de la SDÉRR, les entreprises opérant en régions ressources ont des coûts d'exploitation plus élevés que ceux des entreprises en régions centrales. Leur profil de coûts s'apparente plutôt à celui d'entreprises opérant en régions métropolitaines comme celles Montréal et de Québec. »

Certains diront sans doute qu'il y a du capital de disponible pour de bons projets. Mais comment partir d'une idée et en faire un bon projet ? Nous croyons qu'il y a là un maillon manquant à la chaîne de financement pour le pré démarrage et le démarrage d'une entreprise. Ainsi, la non disponibilité du capital devient un autre désavantage. KPMG constate encore dans son analyse que :

« Pour l'ensemble des entreprises québécoises opérant en régions ressources et centrales, la disponibilité du financement à long terme est un facteur déterminant lors de la sélection d'un site. »

Les coûts d'exploitation sont également plus élevés pour une entreprise située en région. À titre d'exemple, une entreprise pour faire sa commercialisation doit recourir à un plus grand nombre d'employés qu'une entreprise située à proximité des marchés, ses frais de vente sont donc plus élevés. Citons encore KPMG :

« On note des écarts au niveau des coûts d'exploitation, à la fois entre les régions centrales et ressources, mais aussi entre les villes appartenant au même groupe de région. »

Signalons que sur une période de 3 ans, entre 2002 et 2004, les 2/3 des entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont introduit au moins une innovation ce qui plaçait la région au 5^e rang parmi les régions du Québec. Ce qui signifie qu'elles ont pris le virage de l'innovation et de la valeur ajoutée.

Toutefois, les entreprises innovantes du SLSJ ont consacré significativement moins de ressources financières à leurs activités d'innovation : 6,5 % de leurs dépenses totales (16^e rang) ce qui laisse croire que les innovations réalisées ont été sommes toutes mineures.

5. RÉPONSES AUX QUESTIONS DU DOCUMENT DE CONSULTATION

5.1 L'OPINION RÉGIONALE SUR LE PRINCIPE DES AIDES FISCALES DÉFINIE EN FONCTION DU TERRITOIRE ET DES SECTEURS D'ACTIVITÉ ?

Dans un premier temps, il faut se rappeler que la stratégie de développement économique des régions ressources, qui a été dévoilée lors du budget du Québec 2001-2002, se voulait une réponse aux priorités régionales, principalement en rapport avec l'utilisation des ressources naturelles :

- favoriser la diversification et le développement de l'économie par l'exploitation des ressources naturelles;
- réaliser une utilisation intégrée des ressources en responsabilisant les utilisateurs des ressources naturelles quant à la sous-utilisation ou la sur-utilisation de celles-ci;
- favoriser la deuxième et la troisième transformation des ressources naturelles régionales, notamment dans les filières du bois et de l'aluminium;
- mettre en valeur les ressources minérales régionales dans le respect du principe du développement durable;
- optimiser la mise en valeur des sols agricoles de la région;
- optimiser la mise en valeur du potentiel touristique régional.

Bien que contesté par les régions centrales du Québec, nous sommes d'avis que les aides fiscales consenties aux régions ressources et particulièrement à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, représentent un outil majeur pour le développement économique de ces régions. La situation économique des régions ressources par rapport à l'ensemble des régions du Québec ainsi que la nécessité pour ces régions de prendre le virage de la diversification économique, justifie pleinement une intervention de l'État.

Tableau 4 : Classement des régions selon certains indicateurs de performance

Tableau 2
Classement des régions administratives du Québec selon certains indicateurs de performance

	Croissance démographique	Taux de chômage	Taux de chômage (15-24 ans)	Revenu de marché per capita	Transferts per capita	Population de 65 ans et plus	Population de 45 à 64 ans	Croissances de la population âgée	Diplômés universitaires	Emploi tertiaire	Expéditions à l'étranger	Secteurs en difficulté	Croissance du revenu de marché
Île de Montréal													
Montréal	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Région métropolitaine-adjacente de Montréal													
Estrie	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Laval	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Lanaudière	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Laurentides	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Montérégie	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Centre-du-Québec	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Capitales nationales													
Capitale-Nationale	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Chaudière-Appalaches	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Ouataouais	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Régions périphériques													
Bas-Saint-Laurent	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Saguenay-Lac-Saint-Jean	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Mauricie	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Abitibi-Témiscamingue	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Côte-Nord	■	■	**	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Nord-du-Québec	■	*	**	■	■	■	■	■	■	*	■	*	■

Source et interprétation: voir l'annexe

Légende:

- Situation favorable (6 premières régions)
- Situation mitigée
- Situation défavorable (5 dernières régions)
- Données combinées à celles de la Côte-Nord
- ** Données non disponibles

Les opposants à certaines des aides fiscales accordées aux régions ressources basent leur argumentaire sur la concurrence déloyale et le principe d'équité. De façon à bien mesurer l'équité dans la distribution de l'aide de l'État aux différentes régions du Québec il faudrait avoir une vision plus large de cette répartition. Porter un jugement sur l'équité en fonction de quelques mesures particulières, qui ne représentent qu'une infime partie du support de l'État à toutes les régions du Québec nous apparaît pour le moins tendancieux. Il ne faut pas confondre l'égalité avec l'équité. Une mesure pourrait être inégale et quand même équitable en prenant en considération certains paramètres.

Le mécanisme utilisé pour les mesures, à savoir, des aides fiscales accordées sous forme de crédits d'impôt remboursables et de congés fiscaux, nous paraissent très appropriés puisqu'il s'agit de mécanismes plus objectifs et prévisibles que des subventions accordées de manière discrétionnaire à certaines entreprises visées. Les cas de concurrence déloyale sont certainement des exceptions.

La plupart des entreprises régionales qui se spécialisent dans la transformation, exportent leur produit et la concurrence est internationale. Pour celles qui ont un marché local, la concurrence est régionale et non provinciale. Considérant que le secteur de l'aluminium est le créneau régional leader, leur expertise est certainement différente de celle des autres régions du Québec.

Dans son analyse KPMG fait le constat suivant :

« Les dites aides fiscales ont-elles eu un impact sur les entreprises des régions centrales? L'analyse des données disponibles nous laisse croire que de manière générale, celles-ci n'ont pas été indûment affectées. La concurrence étrangère, le raffermissement de la devise et la contre-performance de certains secteurs économiques ont, à notre avis, été des acteurs plus déterminants que la concurrence d'entreprises bénéficiaires opérant en régions ressources. Les entreprises manufacturières des régions centrales ont été celles qui ont été le plus durement touchées. On note que la contre-performance du secteur manufacturier a débuté bien avant l'introduction des deux aides fiscales. »

Le document préparé par la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), intitulé *La contribution du gouvernement du Québec au développement économique des régions ; la répartition de l'aide entre les régions est-elle équitable ?* a le mérite de prendre en considération dans ces repères d'équité les écarts de développement en plus du poids démographique et du poids dans l'économie du Québec. Il faut comprendre que plus le poids démographique des régions ressources diminue plus grandes sont les chances que leur poids dans l'économie du Québec diminue également. D'ailleurs, les auteurs de ce rapport arrivent à la conclusion qu'il n'y a pas de distorsion majeure dans la répartition de l'aide accordée.

Pour nous le principe d'équité se pose d'avantage en fonction de la capacité des régions à se développer sur l'ensemble du territoire du Québec. Au fonds s'est le développement dynamique de l'ensemble du territoire qu'il faut viser.

Ceci est un choix politique qu'il faut assumer. Il ne fait aucun doute que l'État doit supporter les régions qui connaissent de plus grandes difficultés et les indicateurs économiques et démographiques sont révélateurs à cet effet.

Avec la stratégie de développement des régions ressources (SDÉRR), le gouvernement a fait le choix de stimuler l'innovation, d'appuyer la création d'emplois en région, de favoriser la diversification économique des régions ressources, d'encourager les activités de 2^e et 3^e transformation des ressources et de compenser pour les désavantages structurels de produire en région. Comme nous l'avons vu, cette stratégie est adaptée aux priorités régionales et elle donne des résultats.

Ces mesures ont permis à notre région de prendre le virage de la diversification économique et de la transformation des produits en région (valeur ajoutée) et de se donner un meilleur positionnement par rapport à la concurrence internationale. À titre d'exemple, les équipementiers régionaux sont en mesure de soumissionner sur des contrats importants lors de construction d'alumineries à travers le monde

Le grand constat que nous faisons, c'est que le problème économique des régions ressources n'est conjoncturel mais structurel. Ainsi, même si nous constatons des embellies actuellement dans la situation de l'emploi, nous savons que lorsque les travaux de construction de la centrale Péribonka de Hydro Québec et de la route 175 dans le parc des Laurentides, seront terminés, la situation redeviendra normale par rapport au taux de chômage plus élevé que la moyenne québécoise, etc..

Nous revenons encore à l'analyse de KPMG qui mentionne que:

« Malgré les mesures mises de l'avant par l'État afin de stimuler le développement des régions ressources, on constate que celles-ci restent désavantagées face aux autres régions du Québec. En fait, même avec les programmes de soutien de l'État, les régions ressources restent confrontées à d'immenses défis. »

5.2 QUEL EST VOTRE AVIS SUR L'IMPACT DES AIDES FISCALES ?

Les aides fiscales ont permis la création de nouvelles entreprises en deuxième et troisième transformation de l'aluminium. Voici quelques-unes de ces entreprises :, Coupesag, Aviatech, les Enseignes Néon Otis, Aviatech, Alutech TTRG, Groupe EDS, Parabris, SKL Aluminium, Idrotek, RPA Technologie, Construction CDP, RSM métal, Usinage SM, Bleu matière, PCP Canada, Ceradyne.

Dans le secteur forestier, il est inutile d'insister sur les effets dévastateurs que la crise actuelle fait subir à la région. Dans ce contexte, plusieurs entreprises ont bénéficié des avantages fiscaux, mais il en reste très peu actuellement.

Les aides fiscales ont également permis à des entreprises existantes et en santé de se développer et de prendre de l'expansion à l'exportation. C'est le cas entre autres des équipementiers, qui sont les plus créateurs d'emplois.

Les PME sont confrontées dans notre région, à une situation particulière due à la présence de la grande entreprise. Cette dernière verse de généreux salaires et avantages sociaux, ce qui devient souvent la référence pour les travailleurs des PME. De plus la grande entreprise pèse régulièrement dans le bassin de main-d'œuvre de la PME et cette dernière n'est pas en mesure de concurrencer. Dans le contexte où la pénurie de main-d'œuvre devient une réalité, le phénomène ne fera qu'élargir le ravin entre la PME et la grande entreprise. Les aides fiscales permettent de mieux faire face à cette situation, surtout dans les premières années de l'entreprise.

L'analyse KPMG constate encore que :

« Les réductions fiscales contribuent à réduire le risque de défaut des entreprises. Conjuguées à une stratégie globale d'intervention gouvernementale, elles sont à long terme efficaces au niveau du développement économique régional. »

« Les analyses révèlent que les aides fiscales ont un impact favorable sur le niveau de compétitivité des entreprises bénéficiaires.

« Malgré les mesures mises de l'avant par l'État afin de stimuler le développement des régions ressources, on constate que celles-ci restent désavantagées face aux autres régions du Québec. En fait, même avec les programmes de soutien de l'État, les régions ressources restent confrontées à d'immenses défis. »

Les aides fiscales permettent aux entreprises en démarrage de passer plus facilement le cap des premières années d'exploitation. Elles permettent également à des entreprises établies, de mieux se positionner sur le marché international, d'investir d'avantage dans la R & D, dans l'innovation ou encore dans l'amélioration de ses procédés.

5.3 QUEL EST VOTRE AVIS SUR LE COÛT DES AIDES FISCALES VISÉES ?

La part de ces aides fiscales en fonction du montant total des aides fiscales du gouvernement aux entreprises est relativement modeste, soit 104 millions de dollars sur un montant total de 1,8 milliard de dollars pour 2006 (page 9 du document de consultation). À cela il faut ajouter une part des 186 millions de dollars pour les aides fiscales liées à la nouvelle économie. De ces 186 millions de dollars, 39 millions de dollars ont été consacrés aux CNE que nous retrouvons également en régions ressources. Selon les données d'Investissement Québec, un total de 57 espaces locatifs sont désignés comme Carrefour de la nouvelle économie (CNE) et nous comptons 11 en régions ressources dont 4 au Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'estimation du coût des crédits d'impôt remboursables pour la nouvelle économie pour les années 2002 à 2005 donne une moyenne de 260 millions de dollars. Pour les régions ressources c'est 11,5 millions de dollars ou 4,4 % et pour les régions centrales c'est 69,4M\$ ou 26,7 %.

En prenant la moyenne de 11,5 millions de dollars et en l'appliquant pour l'année 2006 ça nous donne un total de 115,5 millions de dollars (104M\$+11,5M\$) sur 1,8 milliard de dollars investis dans l'ensemble du Québec, ce qui représente 6,4%.

Il faut se rappeler que la population totale des régions ressources représente 14,6% de l'ensemble de la population du Québec.

Le coût des mesures mentionné précédemment ne représente pas la véritable dépense pour le gouvernement, puisque celui-ci récupèrera une partie de son investissement en impôts corporatifs, (le crédit d'impôt reçu étant imposable), en taxe sur la main-d'œuvre (cotisation au Fonds de service de Santé correspondant de 2,7 à 4,26 % de la masse salariale de l'entreprise) et en impôts personnels (payés par les employés et les salaires versés).

Il est intéressant de faire certaines comparaisons par rapport aux dépenses fiscales pour 2006. Le crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources a coûté 54 M \$, alors que le crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires a coûté 51 M \$, le crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle a coûté 99 M \$, le crédit d'impôt pour les sociétés établies dans la Cité du commerce électronique a coûté 74 M \$. Il n'est pas dans notre intention de contester la légitimité de ces crédits d'impôt, nous voulons simplement démontrer que les aides fiscales aux régions ressources, si vertement contestées par certains, sont loin de représenter des coûts excessifs.

En considérant le contexte économique des régions ressources, ce montant nous apparaît plus que raisonnable.

5.4 QUEL EST VOTRE AVIS SUR LA FIN DES AIDES FISCALES VISÉES ?

Les entreprises de la région du Saguenay-Lac-SaintJean s'inquiètent avec raison de la fin prochaine des programmes. Les interventions des régions centrales qui réclament l'abolition de la mesure fiscale relative au congé fiscal pour les PME manufacturières pour toutes les régions et MRC ressources du Québec ainsi que l'abolition de la mesure fiscale au crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation pour toutes les régions et MRC ressources du Québec à l'exception de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Nord-du-Québec, ont créé de l'inquiétude et une certaine colère dans notre région.

Nous sommes convaincus que les avantages fiscaux obtenus par les entreprises régionales ont permis à plusieurs d'entre elles de mieux se positionner dans le marché de l'exportation. De plus, la venue de ces aides fiscales a favorisé la création d'une vingtaine de nouvelles entreprises dans le secteur de la transformation de l'aluminium et certainement plusieurs autres dans le secteur du bois.

L'analyse de KPMG confirme d'ailleurs comme nous l'avons déjà mentionné, que les entreprises des régions centrales n'ont pas été indûment affectées.

Si aujourd'hui la région du SLSJ bénéficie de ces avantages fiscaux, c'est parce qu'elle livre un combat pour assurer sa diversification économique depuis de nombreuses années. Devant le problème de la baisse démographique que nous vivons, les intervenants régionaux ont choisi de ne pas baisser les bras. Pour continuer ce combat, l'aide de l'État est indispensable, ce qui n'est pas une réalité unique à la région du SLSJ ou des régions ressources du Québec.

Dans le document du Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE) *Synthèse et comparaison des politiques de développement économique régional aux États-Unis et en Europe* on fait le constat que la question des régions ressources, ou en difficulté, se retrouve dans tous les pays d'Europe. Plusieurs pays connaissent des situations semblables à celle du Québec, surtout les pays nordiques dont le territoire est vaste et la population de faible densité.

« Dans tous les pays étudiés, que ce soit les États-Unis ou certains pays d'Europe, on constate un très haut niveau d'intervention des gouvernements en matière de développement régional. Aux États-Unis, ce sont surtout les États qui aident au développement économique régional et ce, par une panoplie de aides fiscales. En Europe, les politiques sont très centralisées. À l'échelle de la Communauté européenne, les interventions sont effectuées par l'intermédiaire des fonds structurels. »

Bien que les crédits d'impôt et le congé fiscal aient été créés par le gouvernement du Québec il y a quelques années, leur administration commence tout juste à être efficace. En effet, une certaine période de rodage a été nécessaire, tant au niveau des entreprises que des intervenants gouvernementaux (à savoir, Revenu Québec, Investissement Québec et le ministère des Finances). Cette période de rodage était tout à fait normale dans le contexte où il s'agissait de nouvelles mesures. Les entreprises ont dû s'adapter aux différents changements apportés par le gouvernement, notamment en raison des pressions des régions centrales. Les différents intervenants gouvernementaux ont, quant à eux, dû adapter leurs exigences et leurs méthodes de travail à la réalité des entreprises sans toutefois se détourner de la politique fiscale. Par conséquent, il serait dommage que le gouvernement mette fin à ces aides dès 2009 alors qu'elles viennent d'atteindre leur maturité.

Dans ce sens nous demandons que non seulement les aides fiscales ne soient pas abolies, mais nous pensons que ces programmes devraient être prolongés pour permettre à notre région de compléter son action visant la diversification que ce soit au niveau de l'aluminium, de la filière bois et de l'agroalimentaire en particulier.

Bien que la plupart des entreprises québécoises pourraient tirer profit des aides fiscales afin d'améliorer leur niveau de compétitivité face à la concurrence, « nous croyons que les facteurs de localisation et de développement des entreprises en régions ressources font en sorte que ces régions requièrent une attention toute particulière des autorités gouvernementales. » (Analyse KPMG)

6. RECOMMANDATIONS

- Considérant que le gouvernement du Québec a apporté certains correctifs à la politique de diversification économique des régions ressources, au cours des dernières années. Notamment, en 2003-2004 une réduction de 40% à 30% a été appliquée aux deux programmes de crédits d'impôts. En 2006 le crédit d'impôt concernant les activités relatives à l'installation a été aboli et en 2007 des modifications au congé fiscal ont été apportées particulièrement avec l'obligation d'obtenir un permis annuel d'Investissement Québec lié à certaines conditions. Le gouvernement répondait ainsi aux demandes des régions centrales;
- Considérant que le régime adopté à l'origine comportait déjà des règles visant à ce qu'une entreprise ne puisse réclamer de crédit sur des emplois créés au détriment de ses autres établissements ou sociétés associées situées ailleurs au Québec;
- Considérant que les régions ressources continuent d'occuper les dernières places des régions du Québec en fonction des principaux indicateurs de performance tel que le taux de chômage, la croissance démographique, le taux de chômage chez les jeunes, le revenu de marché per capita, la population de 65 ans et plus, la croissance de la population âgée, les diplômés universitaires, les emplois tertiaires, les secteurs en difficulté, les expéditions à l'étranger, etc;
- Considérant que les aides fiscales aux régions ressources ont permis à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de se donner des moyens afin de concrétiser son projet de faire de la région un leader mondial dans le secteur de l'aluminium. Ainsi 70 entreprises sont admissibles dont 23 créées depuis le début du programme pour un total de 489 emplois créés admissibles;
- Considérant que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est donnée un plan d'action concret visant la création de 1 000 emplois supplémentaires dans les 10 prochaines années, dans le cadre de la mise en œuvre de la filière industrielle aluminium;
- Considérant que les milliers d'emplois créés au cours des dernières années ont juste compensé pour les pertes dues aux fermetures d'usines et à la crise forestière;
- Considérant que la région du SLSJ s'est donnée une stratégie de développement de la filière bois inscrite également dans le projet ACCORD. La région du SLSJ entend transformer d'avantage la ressource forestière de la région, pour se donner une plus grande autonomie régionale;

- Considérant que des comités de gens d'affaire et de leaders régionaux travaillent actuellement à se donner une stratégie dans le secteur agroalimentaire, dans le domaine du tourisme d'aventure, écotourisme, des minéraux industriels et des innovations génomiques et biomédicales;
- Considérant que la situation de la région du SLSJ par rapport aux indicateurs de performance est soit défavorable ou mitigée;
- Considérant que le programme, après quelques années d'ajustement, est maintenant bien rôdé et plus efficace;
- Considérant qu'il y a une offre importante de capitaux en région mais que les besoins régionaux dépassant les types d'investissements recherchés par l'industrie du capital de risque conventionnel versus des attentes de présence accrues sur le territoire de la part des intervenant régionaux ;

Recommandation 1

Que les aides fiscales, le crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium et le crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources et le congé fiscal pour les PME manufacturières, soit prolongées au-delà de la date prévue (le 31 décembre 2009) et ce, jusqu'à ce que les écarts de développement entre les régions ressources et les autres régions du Québec soient comblés.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Québec implique davantage les régions dans la préparation de sa future politique de développement régional. Dans ce sens, le gouvernement devra confier encore plus de responsabilités aux régions pour qu'elles aient voie au chapitre sur le choix des priorités de développement régional, sur la détermination des objectifs et sur la gestion de certains outils de stimulation économiques. Cette politique de développement économique devra prendre en considération l'occupation dynamique du territoire.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Québec supporte la région dans la mise en place d'un Fonds de capital de développement adapté aux besoins de l'économie régionale. Ce fonds serait spécialisé dans le financement des stades de pré-démarrage et de démarrage d'entreprises émergentes reliées aux créneaux d'excellence régionaux. Ce fonds aurait la capacité d'accompagner les entreprises et à investir à tous les stages de développement de celles-ci. Il serait «Accompagnateur» des promoteurs dans leurs démarches de démarrage et de développement d'entreprises et «Promoteur» pour favoriser l'émergence et le développement d'entrepreneurs et accroître le flux de projets manufacturiers structurants.

ANNEXE 1 : LISTE DES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Document de consultation du Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie
- Plan quinquennal de développement 2007-2012, Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Stratégie de développement Société de la Vallée de l'aluminium (SVA)
- Étude de pré faisabilité de la mise en œuvre de la Vallée de l'aluminium su Saguenay-Lac-Saint-Jean. (RCGT)
- La contribution du gouvernement du Québec au développement économique des régions : la répartition de l'aide entre les régions est-elle équitable ? (fccq)
- Prise de position de la Fédération des chambres de commerce du Québec à l'égard de la future politique de développement régional du gouvernement du Québec. (fccq)
- Cadre de réflexion et recommandations pour une fiscalité équitable des sociétés québécoises (Régions centrales)
- Bilan de mi-parcours du projet ACCORD (Deloitte)
- Site Web d'investissement Québec
- Site Web de l'institut de la statistique du Québec
- Synthèse comparative des politiques de développement économique régional aux Etats-Unis et en Europe (MDEIE)
- Portrait socio-économique des régions du Québec (MDEIE)
- Rapport synthèse de la stratégie de développement de la filière bois au SLSJ (Gérald Lebrun)
- Plan d'affaires, coordination régionale de la filière bois au SLSJ (Gérald Lebrun)
- Bulletin d'information Modifications au congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées et autres aides fiscales (Finances Qc juin 2007)

- Projet d'étude sur l'agroalimentaire au SLSJ (Déloitte)
- Briller parmi les meilleurs, La vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec
- Bilan de l'innovation au Saguenay-Lac-Saint-Jean (Centre de haute technologie inc)
- Dépenses fiscales édition 2006
- Analyse de l'impact des aides fiscales actuelles accordées aux entreprises des régions ressources sur les entreprises des régions centrales du Québec et de leurs conséquences à court, moyen et long terme sur l'économie du Québec (KPMG 26 avril 2007)
- Carences de la chaînes de financement des entreprise au Saguenay-Lac-Saint-Jean (CRÉ)
- Sondages auprès des entreprises bénéficiant d'aides fiscales